

**CHARTRE
EDUCATIVE
2024-2025**



L'OGEC s'engage à :

- Assurer la sécurité des enfants et des installations
- Apporter confort, accueil et propreté par l'entretien des locaux
- Communiquer lors de l'Assemblée Générale de la situation matérielle et financière de l'école
- Consulter l'équipe éducative afin de déterminer les besoins des classes

Les parents s'engagent à :

- Respecter le règlement intérieur et signer les circulaires du cahier de liaison
- Soutenir leur enfant dans sa scolarité (aide aux devoirs, hygiène de vie, etc.)
- Considérer les propositions d'orientation faites par l'équipe enseignante dans l'intérêt de leur enfant
- Ne pas régler les désaccords entre enfants à l'extérieur de l'école ; laisser faire l'équipe éducative
- Respecter les décisions de l'équipe éducative lors des sanctions . Aucune justification ne pourra être demandée aux enseignants.
- Justifier toute absence ou retard de leur enfant
- Respecter le calendrier scolaire et les horaires
- Fournir et renouveler le matériel de leur enfant

L'élève s'engage à :

- Respecter les locaux et le matériel
- Respecter l'ensemble des personnes intervenant dans l'école
- Respecter le règlement intérieur et les sanctions éventuelles
- S'appliquer et s'impliquer dans son travail

L'école s'engage à :

- Proposer un enseignement visant la réussite de l'élève
- Collaborer avec les intervenants extérieurs pour le suivi extérieur d'un enfant (orthophoniste, pédiatre, etc.)
- Assurer la surveillance des enfants dans le cadre des horaires fixés
- Assurer la communication avec les parents et les élèves par l'écoute, l'accueil et la disponibilité
- Transmettre des valeurs chrétiennes, humaines et républicaines

L'APEL s'engage à :

- Animer la vie de l'école en collaborant avec l'équipe éducative et la direction
- Représenter l'ensemble des parents
- Communiquer avec l'équipe éducative sur les projets en cours

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Mme TANTET Carine

Chef d'établissement 1^{er} degré

